

## CONDITIONS GENERALES D'ACHAT

APPLICATION DES CONDITIONS GENERALES D'ACHAT : Les présentes conditions générales d'achat s'appliquent à toutes commandes passées par ASCO INSTRUMENTS auprès de ses fournisseurs et sous traitants (désigné « Fournisseur » ci après), pour l'achat de produits, biens, marchandises, transports ou prestations de service (désigné ci après « Produits »). LE FOURNISSEUR RENONCE EXPRESSEMENT A SE PREVALOIR DE SES PROPRES CONDITIONS GENERALES DE VENTE.

1/ VALIDITE DE LA COMMANDE : L'acceptation des commandes de ASCO INSTRUMENTS implique l'acceptation totale et sans réserve des présentes conditions d'achat. Les commandes de ASCO INSTRUMENTS auprès des fournisseurs sont valablement passées par télécopie ou courrier électronique établi sur papier à en-tête de la société.

2/ ACCUSE DE RECEPTION : Le fournisseur doit accuser réception de la commande ou la contester par fax ou par courrier électronique au plus tard dans les 48 heures après la réception de celle-ci. Passé ce délai, la commande sera considérée comme acceptée dans sa totalité.

3/ DELAI DE LIVRAISON : La date de livraison portée sur la commande est celle de la réception des produits au lieu de livraison. Cette date est impérative. Si, 48 heures après la date de livraison indiquée sur la commande, le fournisseur n'a pas exécuté la livraison conformément aux termes de la commande, ASCO INSTRUMENTS a la faculté soit d'appliquer des pénalités de retard, soit d'annuler la commande. Tout retard pourra donner lieu à l'application de pénalités de retard calculées sur la base de 0,5% du montant de la commande par jour de retard dans la limite de 15% du montant hors taxe de la commande. Cette pénalité sera automatiquement déduite du montant de la commande. Les livraisons anticipées ne pourront être acceptées qu'après accord écrit de ASCO INSTRUMENTS, étant entendu que le règlement de ces livraisons n'interviendra qu'à l'échéance du délai contractuel. Nonobstant l'application des pénalités ci-dessus ou de la résolution de la commande, le fournisseur sera entièrement responsable de tout retard de livraison et en supportera de ce fait toutes les conséquences dommageables, directes ou indirectes et en indemnera ASCO INSTRUMENTS à ce titre.

4/ ANNULATION DE COMMANDE : ASCO INSTRUMENTS se réserve le droit d'annuler une commande dans le cas où le fournisseur ne respecterait pas un ou plusieurs termes des conditions générales d'achat sur la dite commande. La société ASCO INSTRUMENTS se réserve également le droit d'annuler une commande dans le cas où elle subirait elle aussi une annulation de la part de son client, sur le même produit ou bien sur un produit intégré dans un de ses sous-ensembles.

5/ PRIX : Sauf stipulations contraires, les prix indiqués sur les commandes sont fermes et non révisables et s'entendent pour produits emballés et rendus Franco au lieu de livraison indiqué sur la commande.

6/ FACTURE : Les factures doivent être adressées en double exemplaire à l'adresse de ASCO INSTRUMENTS. Chaque facture devra obligatoirement rappeler les références complètes de la commande et du bon de livraison du fournisseur.

7/ REGLEMENT : Sauf stipulations contraires, les paiements seront faits sur la base des conditions LME (Loi de Modernisation de l'Economie) négociées avec le fournisseur. ASCO INSTRUMENTS se réserve le droit de suspendre le règlement de tout ou partie de la facture dans le cas où un litige l'opposerait au fournisseur au sujet de la fourniture des produits objet de la commande.

8/ DOCUMENTS DE LIVRAISON : Chaque livraison doit être accompagnée d'un bordereau en un exemplaire sur lequel seront mentionnés le numéro du bon de commande, la référence et la spécification des produits. Une liste de colisage sera mise en évidence dans une pochette à l'extérieur du colis afin de faciliter l'identification des produits. En dépit de l'obligation pour le fournisseur de livrer les produits au lieu de livraison, ASCO INSTRUMENTS se réserve la possibilité de procéder à l'enlèvement des produits dans les locaux du fournisseur ou dans les locaux où le fournisseur les aura entreposés.

9/ TRANSFERT – TRANSFERT DES RISQUES : Quel que soit le mode de transport utilisé, les produits voyagent toujours aux frais, risques et périls du fournisseur. Le transfert des risques et notamment le transfert des responsabilités a lieu après la délivrance des produits au lieu de livraison mentionné dans la commande. Le fournisseur s'engage en conséquence à prendre toutes les mesures nécessaires pour une bonne conservation et un bon conditionnement des produits et à souscrire toute assurance nécessaire concernant les risques de perte, de vol et de détérioration des produits tant qu'il en a la garde alors qu'il n'en serait plus propriétaire, et en particulier pendant le transport.

10/ TRANSFERT DE PROPRIETE : Le transfert des propriétés sera réalisé à la livraison des produits par le fournisseur et ce, quelle que soit la date du paiement.

11/ MARCHANDISES NON-CONFORMES AUX SPECIFICATIONS OU AUX QUANTITES : ASCO INSTRUMENTS se réserve le droit de réexpédier les produits en excédent ou livrés par anticipation aux frais, risques et périls du fournisseur. ASCO INSTRUMENTS se réserve le droit d'exiger les quantités manquantes par rapport à celles demandées sur la commande. De même qu'ASCO INSTRUMENTS se réserve le droit de refuser tout produit qui ne serait pas conforme aux références ou spécifications demandées sur la commande. Tout produit refusé sera récupéré par le fournisseur à ses frais, risques et périls. Le fournisseur devra faire connaître sa position dans un délai maximum de 1 jour à compter de la réception de la fiche de non-conformité. ASCO INSTRUMENTS se réserve le droit de répercuter au fournisseur les coûts directs et indirects engendrés par la fiche de non-conformité.

12/ GARANTIE : Outre la garantie légale dont bénéficie ASCO INSTRUMENTS, le fournisseur garantit ses produits contre tout vice de conception, de matière, de fabrication, de traitement et éventuellement de montage, pour une durée minimum d'un an à compter de la mise en service de l'appareil dans lequel est intégré le produit. Pendant cette période de garantie, le fournisseur est tenu de remplacer, dans un délai de 48 heures, tout produit jugé défectueux, en prenant à sa charge le prix des pièces à remplacer, les frais de démontage, de remontage et de transport. En cas d'urgence, de défaillance ou d'incompétence du fournisseur, ces opérations pourront être effectuées par ASCO INSTRUMENTS aux frais du fournisseur. Le fournisseur garantit à ASCO INSTRUMENTS la jouissance pleine et entière, libre de toute servitude et des droits des tiers pour les produits acquis par ASCO INSTRUMENTS. Le fournisseur garantit en conséquence ASCO INSTRUMENTS contre tout trouble, revendication ou éviction quelconque à ce titre.

Le fournisseur garantit en particulier que les produits livrés ne sont susceptibles d'aucune revendication de propriété industrielle, intellectuelle ou artistique (brevets, marques, dessins, modèles droits d'auteur ou autres...), et que les photographies des produits peuvent être reproduites sur tous supports, y compris sur internet, sauf décision contraire exprimée par lettre recommandée avec avis de réception.

13/ ASSURANCES : Le fournisseur doit impérativement contracter une police d'assurance garantissant les conséquences de sa responsabilité civile du fait de ses activités et les produits qu'il fabrique ou qui lui sont confiés pour des travaux de sous-traitance.

14/ RESPONSABILITE : Le fournisseur s'engage à exécuter par lui-même les commandes sauf accord préalable et écrit par ASCO INSTRUMENTS. Le fournisseur assume la pleine et entière responsabilité pour la fabrication et la livraison des produits et notamment pour leur exécution dans les règles de l'art en respectant l'ensemble de la réglementation en vigueur. Plus particulièrement, il est expressément convenu qu'en cas d'inexécution ou manquement par le fournisseur à l'une de ses obligations, il devra indemniser ASCO INSTRUMENTS pour tous préjudices subis par ASCO INSTRUMENTS résultants desdits manquements ou inexécutions. Le fournisseur indemnera en conséquence ASCO INSTRUMENTS pour tous dommages subis par ASCO INSTRUMENTS comprenant notamment les frais, dépenses, indemnités et toutes autres conséquences pécuniaires subis par ASCO INSTRUMENTS. Il est précisé que le fournisseur sera responsable tant des dommages directs que des dommages indirects subis par ASCO INSTRUMENTS.

15/ TRAVAUX SUR DES PRODUITS ASCO INSTRUMENTS : Au cas où ASCO INSTRUMENTS confierait au fournisseur des travaux à effectuer sur des produits fabriqués ou appartenant à ASCO INSTRUMENTS, et sans préjudice des dispositions à prendre vis-à-vis du transporteur, le fournisseur doit contrôler, au déchargement, les produits expédiés par ASCO INSTRUMENTS pour de tels travaux. La vérification doit porter sur l'état des produits, les références, les quantités. En l'absence de réclamation du fournisseur dans un délai de 2 jours après réception des produits, ces derniers sont considérés conformes à ceux mentionnés sur le bon de livraison établi par ASCO INSTRUMENTS. Le fournisseur est responsable desdits produits qui restent la propriété de ASCO INSTRUMENTS. Dans le cas de dégradation partielle ou complète, de malfaçon ou de non restitution des produits confiés par ASCO INSTRUMENTS, ASCO INSTRUMENTS se réserve le droit de facturer lesdits produits à leur prix de revient sans préjudice de tous dommages et intérêts. Le fournisseur devra prendre toutes les mesures nécessaires pour que les produits ASCO INSTRUMENTS qui lui sont ainsi confiés soient clairement identifiés comme appartenant à ASCO INSTRUMENTS, notamment pour éviter toute action éventuelle des créanciers du fournisseur sur ces produits. Le retour est sous la responsabilité du sous-traitant.

16/ DESSIN – OUTILLAGES – MODELES : Les dessins, outillages, modèles, documents techniques, etc. et plus généralement le savoir-faire fournis par ASCO INSTRUMENTS, sont et demeurent sa propriété et devront être restitués sur simple demande de ASCO INSTRUMENTS sans que le fournisseur puisse conserver des copies sous quelque support que ce soit. Le fournisseur s'engage à conserver à ces éléments, ainsi qu'à toute information qui lui serait communiquée par ASCO INSTRUMENTS, un caractère strictement confidentiel. Ces documents ne pourront pas être communiqués par le fournisseur à des tiers sans l'autorisation écrite et préalable de ASCO INSTRUMENTS. Le fournisseur s'engage dans les mêmes conditions, à réserver l'utilisation de ces éléments exclusivement à l'exécution de la commande passée par ASCO INSTRUMENTS. Le fournisseur s'engage à n'utiliser ces éléments que pour la réalisation des commandes de ASCO INSTRUMENTS. L'entretien des outillages reste à la charge du fournisseur.

17/ CONFIDENTIALITE : Le fournisseur aura connaissance d'informations techniques, économiques et commerciales mises à sa disposition par ASCO INSTRUMENTS sous quelque forme ou support que ce soit, y compris par oral, pour suivre et développer leurs relations commerciales. Cette communication, de quelque manière qu'elle intervienne, est faite strictement dans le but de faciliter la mission du Fournisseur et d'en optimiser les résultats.

Le Fournisseur s'engage à ne pas divulguer et/ou communiquer à des tiers les informations transmises, l'état d'avancement des projets, les résultats obtenus... sans avoir reçu l'autorisation préalable écrite de ASCO INSTRUMENTS et à ne faire aucun usage industriel ou commercial de ces informations autre que celui strictement limité à l'exécution des commandes. Le Fournisseur se porte fort d'obtenir le même engagement de son personnel et de tout mettre en œuvre pour qu'il soit pleinement respecté. Cet engagement vaut pour autant que les informations sur lesquelles il porte ne sont pas tombées dans le domaine public et pour une durée de dix (10) ans à compter de la commande.

18/ RECEPTION TECHNIQUE : ASCO INSTRUMENTS se réserve le droit de faire réceptionner, par ses agents ou tout organisme désigné par lui, les fournitures de la commande chez le Fournisseur.

19/ PUBLICITE : Aucune commande ne peut donner lieu à publicité par le Fournisseur, ni être utilisée comme référence de quelque façon que ce soit, sans l'accord préalable et écrit de ASCO INSTRUMENTS.

20/ RESPONSABILITE ETHIQUE : Le Fournisseur s'engage dans l'exécution de la commande à respecter les engagements définis ci-après en matière d'éthique et de développement durable (y compris les responsabilités sociales et environnementales), à savoir : les droits de l'homme et les standards de travail internationaux. Il s'engage à ne pas employer d'enfants, ne pas utiliser le travail forcé et à ne pas pratiquer de discrimination en matière d'embauche. Il doit éviter les conflits d'intérêts et respecter l'environnement. Le Fournisseur s'engage à ne pas faire, offrir ou autoriser de paiements illégaux dans le but de gagner ou retenir le marché avec ASCO INSTRUMENTS, et ce, que ce soit directement ou indirectement, au profit de représentants gouvernementaux, de personne tierce ou d'employé de ASCO INSTRUMENTS.

21/ CESSION : Le Fournisseur s'interdit de céder ou transférer le présent contrat sous quelque forme que ce soit, notamment par voie de fusion, apport, scission, transmission universelle de patrimoine et, même partiellement, sans l'accord exprès, écrit et préalable de ASCO INSTRUMENTS.

22/ LOI APPLICABLE – ATTRIBUTION DE JURIDICTION : En cas de contestation relative aux commandes, Produits et à leur règlement, la loi française est seule applicable et le Tribunal de Commerce de Versailles est seul compétent, à l'exclusion de tout autre désigné par le Fournisseur, sauf stipulations contraires écrites et acceptées des deux parties.